

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Communauté de Communes Briance Sud Haute-Vienne
Chabanas 87 260 Pierre Buffière

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE N°2026-100

Nombre de conseillers

En exercice :	23
Quorum :	12
Titulaires présents :	22
Suppléants présents :	0
(Avec voix délibérative)	
Pouvoirs titulaires :	0
Votants :	22
Pour :	22
Contre :	0

L'an deux mille vingt-six, le jeudi 26 juin 2026 à 20H30

Le Conseil de la Communauté de Communes Briance Sud Haute Vienne, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de La Porcherie sous la présidence de Monsieur Marc DITLECADET, Président.

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : 18 juin 2026

PRESENTS : ALBIN Dominique, DE NEUVILLE Christine, DITLECADET Marc, DOUE Laurence, DUBOIS Jean-Louis, DUPONT Eric, DUPUY Pascale, GENESTE Stéphanie, LABRUNE Patrick, LACHAUD Jean-Luc, LATOUILLE Christian, LAVOREL Eric, LONGEQUEUE Jean-Paul, MADORE Catherine, MONTET Guy, PREVOST Stéphane, TRINDADE Fabien, QUINTANE Julien, REDON-SARRAZY Maryvonne, ROUX Sylvie, SAUTOUR Alain, VEYRIRAS Philippe.

MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS : CREATIONS DE POSTES

ABSENTE EXCUSEE :

- LHOMME-LEOMENT Jacqueline,

SECRETAIRE DE SEANCE : Stéphane PREVOST.

Monsieur le Président propose de réaliser les modifications suivantes au tableau des effectifs à compter du 1^{er} juillet 2026 :

- Création d'un poste à temps non complet d'Adjoint administratif principal de 2^{ième} classe (17.5 heures) afin de permettre l'avancement de grade d'un agent de la collectivité,
- Création d'un poste à temps non complet (17.5 heures) de catégorie C (Filière animation) qui serait rattaché à l'ACM de Magnac-Bourg et qui serait mutualisé entre les différents ACM (Ce qui permettrait de pallier à d'éventuelles absences) ; ce poste pourrait être pourvu aux grades suivants :
 - Adjoint d'animation territorial,
 - Adjoint d'animation territorial principal de 2^{ième} classe,
 - Adjoint d'animation territorial principal de 1^{ère} classe.

Ce recrutement sera réalisé de préférence par voie statutaire, et, à défaut, par voie contractuelle.

- ☒ Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **DECIDE** d'adopter les propositions du Président,
- **DE MODIFIER** le tableau des emplois à compter du 1^{er} juillet 2026

Le Président :

- Certifie sous sa responsabilité du caractère exécutoire du présent acte ;
- Informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif de Limoges dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Accusé de réception en préfecture
087-200040814-20260625-2026-100-DE
Date de réception préfecture : 03/07/2026

➤ **APPROUVE** le tableau des effectifs mis à jour figurant ci-dessous :

Emploi permanents	Catégo rie	Effectif Global				
		Effectifs			Temps de travail	
		Budgétaire	Pourvu	Vacant	Complet	Non complet
FILIERE ADMINISTRATIVE						
Attaché Principal	A	1	1	0	1	0
Adjoint Administratif Principal 1 ^{ère} classe	C	2	2	0	2	0
Adjoint Administratif Principal 2 ^{ième} classe	C	3	1	2	2	1
Adjoint administratif	C	2	1	1	1	1
Total		8	5	3	6	2
FILIERE TECHNIQUE						
Agent de maîtrise principal	C	1	0	1	1	0
Agent de maîtrise	C	1	1	0	1	0
Adjoint Technique Principal 2 ^{ème} classe	C	1	0	1	1	0
Adjoint Technique	C	5	3	2	1	4
Total		8	4	4	4	4
FILIERE ANIMATION						
Adjoint d'Animation Principal 1 ^{ère} classe	C	4	2	2	3	1
Adjoint d'Animation Principal 2 ^{ème} classe	C	4	1	3	2	2
Adjoint Animation	C	5	3	2	4	1
Total		13	6	7	9	4
FILIERE SOCIALE						
Assistant Socio- Educatif de classe exceptionnelle	A	1	1	0	0	1
Total		1	1	0	0	1
FILIERE CULTURELLE						
Assistant de conservation Principal 1 ^{ère} classe	B	1	1	0	1	0
Assistant de conservation Principal 2 ^{ème} classe	B	1	1	0	1	0
Adj. du patrimoine principal 1 ^{ère} classe	C	1	0	1	1	0
Adj. du patrimoine principal 2 ^{ème} classe	C	1	1	0	1	0

Accusé de réception en préfecture

Accusé de réception en préfecture
087-200040814-20260628-2026-100-DE
Date de télétransmission : 03/07/2026
Date de réception préfecture : 03/07/2026

Le Président :

- Certifie sous sa responsabilité du caractère exécutoire du présent acte ;
- Informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif de Limoges dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Total		4	3	1	4	0
TOTAL AGENTS TITULAIRES		34	19	15	23	11
AGENTS NON TITULAIRES		Budgété	Pourvu	Vacant	Complet	Non complet
Directrice ACM Magnac Bourg	B	1	1	0	1	0
Poste de Direction de l'ACM de Magnac-Bourg (Grade : Animateur principal de 1 ^{ère} classe)	B	1	0	1	1	0
Chargé de développement culturel et touristique (Grade : Attaché)	A	1	1	0	1	0
Chargé de valorisation des Archives du Père Castor (Médiateur culturel)	B	1	0	1	1	0
Poste de Direction de l'ACM de St Hilaire	B	1	1	0	1	0
Poste de Direction-Adjoint de l'ACM de St Hilaire	B	1	0	1	1	0
Animatrice ACM St Hilaire (25/35 ^e)	C	1	1	0	0	1
Animateur ACM St Hilaire (22/35 ^{ème})	C	1	0	1	0	1
Animateur ACM St Hilaire (22/35 ^{ème})	C	1	0	1	0	1
Animateur ACM St Hilaire (Contrat de professionnalisation)	C	1	0	1	1	0
Secrétaire administrative (20/35 ^e)	C	1	1	0	0	1
TOTAL AGENTS NON TITULAIRES		11	5	6	7	4

FAIT ET DÉLIBÉRÉ A LA PORCHERIE, LE 25 JUIN 2026

Le Président de la Communauté de Communes
Marc DITLECADET

Le Secrétaire de séance :
Stéphane PREVOST

Le Président :

- Certifie sous sa responsabilité du caractère exécutoire du présent acte ;
- Informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif de Limoges dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Accusé de réception en préfecture
087-200040814-20260625-2026-100-DE
Date de télétransmission : 03/07/2026
Date de réception préfecture : 03/07/2026